



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Concours de pétanque

N°592026

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'Union Bouliste Lisloise organise un championnat de pétanque,

Que pour assurer la circulation des véhicules de secours et de sécurité et le bon fonctionnement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le stationnement et la circulation seront interdits à tout véhicule dans la rue de l'Enclos le 28 mai 2026 de 13 heures à 18 heures.

Les riverains et les véhicules de plus de 2,50 mètres pourront circuler dans le sens rue de la Madeleine vers l'avenue de la Poste.

**Article 2 :**

Toutes les dispositions et mesures de sécurité devront être prises par les organisateurs pour la période énoncée.

Un libre passage sera laissé aux véhicules de secours et d'incendie ainsi qu'aux riverains.

La signalisation et la déviation seront mises en place par l'Union Bouliste Lisloise.

**Article 3 :**

La Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

Philippe DUBREUIL

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 20 AVR. 2026

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... 20 AVR. 2026... et/ou notifié à l'intéressé(e) le 20 AVR. 2026... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.